

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-145

**Portant permis de stationnement
et occupation temporaire du domaine public
Le Grand Chemin, à l'intérieur du chef-lieu, commune de La Grave
En raison d'un déménagement**

Le Maire de la Commune de La Grave,

Vu les pouvoirs de police qui lui sont confiés,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Considérant la demande formulée par Madame Julie SOLEYMIEUX en date du 28 août 2025 qui sollicite une permission de stationnement pour le déménagement du restaurant « La Pierre Farabo », en occupant temporairement le domaine public ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant ce déménagement ;

Arrête :

Art.1 : Madame Julie SOLEYMIEUX est autorisée à procéder au déménagement et occuper temporairement le domaine public, pour le stationnement des véhicules de déménagement, le jeudi 4 septembre 2025 de 8h à 20 h.

Art.2 : Ce déménagement nécessite la disposition suivante :

- La circulation est interdite dans la rue du grand Chemin, tel qu'il est indiqué sur le plan ci-dessous, pendant toute la durée du déménagement.

Art.3 : Madame Julie SOLEYMIEUX est chargée de la mise en place d'une signalisation réglementaire.

Art.4 : Le Maire de la commune de La Grave est chargé de l'application du présent arrêté.

Art.5 : Le présent arrêté est inscrit au registre des actes de la mairie et copie transmise à :

- Madame Julie SOLEYMIEUX
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de La Grave
- Monsieur le responsable du service technique de La Grave
- Madame l'ASVP de la commune de la Grave

Art.6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication



Fait à La Grave
Le 02/09/2025

Le Maire,
Jean-Pierre PIC



Transmis le : 02/09/2025

Affiché le : 02/09/2025

Date de retrait d'affichage : 05/09/2025